

Règlement Raid ESSEC EY 2018

Les participants

Equipes

- . 1) Chaque équipe est composée de deux personnes majeures, mixte ou non. Les **mineurs de 16 ans ou plus** (âge au 09/03/2018) peuvent participer au Raid ESSEC EY **seulement sur le parcours « Raidvigorant »** et sous réserve de la complétion du certificat médical et de l'autorisation parentale (p.12-14).
- . 2) Les membres de l'équipe doivent toujours courir groupés, c'est-à-dire à vue et à voix. En cas de manquement à cette règle, l'équipe sera lourdement pénalisée selon le barème des pénalités fixé ci-dessous.
- . 3) Les équipes doivent défendre leurs chances honnêtement. Toute entente contraire à l'esprit sportif sera sanctionnée.
- . 4) Toute équipe ayant subi l'abandon de l'un de ses membres peut continuer la course si ce dernier est pris en charge par l'organisation de l'épreuve. Le concurrent restant doit toutefois se regrouper avec une autre équipe. Son équipe est déclarée hors classement (mais pas celle qu'il rejoint).
- . 5) Il est formellement interdit à tout participant de courir l'épreuve seul après l'abandon de son coéquipier.
- . 6) Les concurrents doivent porter leur dossard de manière visible en permanence, faute de quoi l'équipe sera pénalisée.

Comportement

- . 7) Les participants s'engagent à être présents pendant toutes les phases de l'évènement : briefing de sécurité, cérémonies d'ouverture et de clôture, remise des prix, contrôles médicaux et pointages au début et en fin de chaque épreuve, pause observée au check-point du midi, sous peine de disqualification.
- . 8) L'épreuve se déroule dans une ambiance de fair-play et de respect mutuel de tous les participants.

- . 9) Tout participant peut être exclu de la course par la commission de course suite à un comportement dangereux ou à un non-respect du règlement.
- . 10) Les participants sont responsables du matériel fourni par l'organisation. En cas de non-retour ou d'endommagement des VTT, des kits de réparation, des puces au doigt électroniques⁵³ ou de tout autre équipement fourni par l'organisation au concurrent, du non-respect du matériel ou autres dégradations, le remboursement des frais desdits dégâts matériels et/ou la rétention de la caution seront laissés à libre appréciation des organisateurs et du prestataire fournisseur.
- . 11) Les participants doivent obligatoirement assister aux différents briefings concernant la sécurité et les épreuves. L'organisation décline toute responsabilité en cas de non-respect des consignes qui y seront données.
- . 12) L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne l'endommagement éventuel des équipements personnels utilisés par les concurrents sur le parcours du Raid ESSEC EY
- . 13) Les concurrents s'engagent à respecter la propreté et l'état des lieux mis à leur disposition pendant toute la durée de l'évènement. Toute dégradation occasionnée sera à leurs frais.
- . 14) Les concurrents s'engagent à respecter l'environnement tout au long de l'épreuve. Toute dégradation comme le dépôt d'ordures sur les lieux de l'épreuve sera sanctionnée.
- . 15) Les décisions de la commission de course sont irrévocables et par leur inscription au Raid ESSEC EY, les concurrents s'engagent de fait à s'y conformer.
- . 16) Les concurrents s'engagent à respecter le présent règlement.

⁵³ Nous attirons l'attention de nos concurrents sur le fait qu'en raison du fort taux de renouvellement de ce type d'équipement, la perte du doigt électronique entraînera une retenue sur caution égale au prix de vente conseillé pour un équipement neuf.

Image

- 17) Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation par l'association « Raid Essec » de toutes les images prises (photos, vidéos) pendant toute la durée de l'événement à des fins de promotions mise en valeur des raids multisports.
- 18) Par leur inscription au Raid ESSEC EY, les concurrents acceptent de fait la cession de leur image à titre gracieux à l'association « Raid Essec ».

La course

Départ et arrivée

- 1) Sauf mention contraire, à chaque épreuve correspond une barrière horaire, c'est-à-dire un temps limite par épreuve à ne pas dépasser, au-delà de laquelle l'équipe sera mise hors course quel que soit le motif (accident ou blessure par exemple). Sauf autorisation de la commission de course, l'équipe ne peut pas prendre le départ pour les autres épreuves de la journée.
- 2) Les deux membres de l'équipe doivent se présenter sur la ligne de départ à l'appel de l'organisation, puis se soumettre au contrôle des équipes organisé par la commission de course. Toute équipe incomplète ou absente au moment de cette procédure sera pénalisée.
- 3) Toute équipe incomplète ou absente au moment du départ pour une épreuve sera mise hors course. Sauf autorisation de la commission de la course, l'équipe ne pourra pas prendre le départ pour les épreuves restantes de la journée.
- 4) Après le franchissement de la ligne d'arrivée, les concurrents doivent se présenter au pointage effectué par l'un des membres de l'organisation. L'état du matériel fourni y sera vérifié et conditionnera la capacité à classer les équipes.

Accidents

- 5) Le concurrent certifie lors de son inscription avoir contracté au préalable une assurance responsabilité civile couvrant tous les risques liés à la pratique des épreuves de raid multisport en compétition, c'est à dire la course à pied nature (trail), le VTT, le canoë, tir à l'arc, biathlon, etc. L'Association Raid Essec, organisatrice de l'événement ne peut être tenue pour responsable en cas de manquement à cette obligation.

- . 6) En cas d'accident avec immobilisation, l'équipe doit contacter avec son téléphone portable le responsable de l'équipe médicale ou le responsable sécurité de l'organisation.
- . 7) En aucun cas le blessé ne doit être laissé seul.
- . 8) Toute équipe a le devoir de porter assistance à une équipe en difficulté, notamment en prévenant l'organisation de la nature et du lieu de l'accident. Tout manquement à cette règle sera lourdement sanctionné.

L'itinéraire

- . 9) Les participants ont l'obligation de suivre les itinéraires balisés ou indiqués par l'organisation sous peine de sanction voire d'exclusion.
- . 10) Dans le cas des parcours libres, pour lesquels les concurrents se déplaceront en orientation en choisissant leur itinéraire, l'organisation se réserve le droit de contrôler ou d'interdire l'utilisation de certains axes, lieux ou routes. Dans ce cas, le passage par les points de contrôle de l'organisation est obligatoire.
- . 11) L'itinéraire peut être modifié et/ou supprimé à tout moment et sans préavis par l'organisation. Les concurrents sont tenus de suivre la modification d'itinéraire qui leur sera signalée par l'organisation.
- . 12) L'itinéraire peut longer des champs et des propriétés privées. Il est strictement interdit de les traverser sous peine de sanctions.
- . 13) Il est absolument interdit de déplacer, dissimuler, retirer ou détruire les éléments de balisage placés par l'organisation sous peine d'exclusion immédiate de l'évènement.

Sécurité

- . 14) Toute équipe rattrapée doit se laisser dépasser. Toute tentative de gêne lors de manœuvres de dépassement sera immédiatement sanctionnée.
- . 15) Certaines portions seront identifiées comme « Single Tracks » et balisées en conséquence. Sur ces portions, le protocole de dépassement des concurrents handisportifs est spécifique :

- a. Le concurrent arrivant sur un handisportif et son guide devra se signaler verbalement au guide, qui sera identifié comme tel grâce à un dossard spécifique.
 - b. Le concurrent devra attendre l'accord du guide, qui est autorisé à ne pas donner son accord dans le cas où lui et/ou son coéquipier handisportif jugent le terrain non-adapté à un dépassement. Néanmoins, guides et handisportifs veilleront à respecter un état d'esprit fair-play et à faciliter le dépassement lorsque celui-ci n'engendre pas de danger manifeste.
 - c. Une fois autorisé à dépasser, le concurrent pourra effectuer sa manœuvre, en prenant toutes les précautions nécessaires à un dépassement sans encombre (allure modérée, écart raisonnable entre dépassé et dépassant...).
 - d. Tout concurrent contrevenant à ce protocole pourra être dénoncé par le guide au premier staffeur rencontré. La parole du guide faisant foi, ces derniers s'engagent sur l'honneur à ne dénoncer de concurrents qu'en cas de dépassement contrevenant réellement au protocole ci-dessus. Le guide est libre de ne pas dénoncer de concurrent dans le cas où il estimerait que la manœuvre de dépassement subite, même si elle ne respectait pas le protocole établi ci-dessus, ne mettait pas en danger son binôme.
-
- . 16) Le Raid ESSEC EY se déroulant en milieu « ouvert », les concurrents sont susceptibles d'emprunter des voies ouvertes à la circulation ; bien qu'encadrés et sécurisés par l'équipe du Raid ESSEC EY, ils n'ont pas priorité *a priori* sur la circulation.
 - . 17) Lors de l'utilisation de portions routières (notamment sur les épreuves de VTT), les concurrents sont tenus de respecter scrupuleusement le Code de la Route : les infractions commises sont de la responsabilité de l'équipe.
 - . 18) Toute consigne de sécurité donnée par un membre de l'organisation doit être immédiatement appliquée. Toute équipe ne respectant pas ces consignes sera disqualifiée.
 - . 19) L'équipe médicale présente sur le Raid ESSEC EY 2018 se réserve le droit de contrôler à tout moment l'état de santé des participants. Ceux-ci doivent se soumettre obligatoirement à ces examens. Le temps du contrôle sera décompté de l'épreuve finale.
 - . 20) La commission de course se réserve le droit d'arrêter temporairement ou définitivement tout participant ou toute équipe inapte à poursuivre l'épreuve

en cours. Cette décision sera prise sur avis de l'équipe médicale.

Classements

- . 21) Le classement est constitué de l'addition des temps réalisés par l'équipe à chaque épreuve majorée des éventuelles pénalités, ou minorée des éventuelles bonifications. Est déclarée gagnante l'équipe qui a effectué le parcours dans le temps le plus court.
- . 22) Il existe un classement général et plusieurs sous-classements.
- . 23) Pour être retenues dans le classement final, les équipes doivent franchir la ligne d'arrivée groupées, et ne pas avoir été déclarées exclues ou hors classement par la commission de course.

Règles spécifiques aux épreuves

VTT

- . 1) Le port du casque rigide est obligatoire. Le non-respect de cette règle sera pénalisé par l'exclusion du concurrent et la disqualification de l'équipe.
- . 2) Le port des gants de vélo est conseillé. L'organisation n'en fournira pas aux concurrents.
- . 3) Toute modification sur le vélo fourni par l'organisation (remplacement des pédales d'origine, changement des freins, de la selle, etc....) est interdite sauf après accord de la commission de course et du prestataire fournisseur du matériel. Le non-respect de cette règle sera pénalisé par l'exclusion du concurrent et la disqualification de l'équipe.
- . 4) Tout système de traction ou d'encordage entre deux vélos est strictement interdit. Le non-respect de cette règle sera pénalisé par l'exclusion du concurrent et la disqualification de l'équipe.
- . 5) Il est strictement interdit de monter à deux sur un VTT, faute de quoi l'équipe sera immédiatement disqualifiée.

- 6) L'abandon d'un VTT (même si ce dernier est détérioré et non fonctionnel) à un endroit non prévu à cet effet sera lourdement sanctionné par la commission de course.

Course d'orientation

- 7) La course d'orientation est une épreuve en terrain varié et en temps limité qui consiste à retrouver des balises à l'aide d'une carte fournie par l'organisation.
- 8) L'organisation précisera avant le départ la procédure permettant de justifier les balises trouvées.
- 9) Toute équipe n'ayant pas réuni toutes les balises obligatoires à l'issue du temps imparti se verra attribuer ce temps imparti majoré d'une pénalité définie par la commission de course avant le départ.
- 10) Toute équipe dépassant le temps imparti se verra attribuer ce temps imparti majoré d'une pénalité définie par la commission de course avant le départ.
- 11) Les concurrents d'une même équipe ne doivent pas se séparer pendant l'épreuve sous peine de sanction.

Canoë :

- 12) Le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour tous les concurrents. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion immédiate de l'équipe.
- 13) Il est interdit d'éperonner violemment un concurrent ou d'essayer de le ralentir.
- 14) Le chronomètre ne s'arrêtera pour l'équipe que lorsque le canoë sera déposé à l'endroit préalablement indiqué par l'organisation.

Biathlon/Tir à l'arc/etc. :

15) Les participants du Raid ESSEC EY 2018 s'engagent à respecter l'ensemble des consignes de sécurité données par l'intervenant prestataire.

Matériel

Matériel fourni par l'organisation

- . 1) VTT et kits de réparation (les kits étant prêtés dans la limite des stocks disponibles)
- . 2) Casques rigides de VTT
- . 3) Matériel spécifique à l'épreuve de canoë, de biathlon, de tir à l'arc ...
- . 4) Dossards
- . 5) Cartes d'orientation
- . 6) Matériel de chronométrage

Matériel obligatoire

- . 7) Chaussures de trail
- . 8) Gourdes (sac à dos avec poche à eau recommandé)
- . 9) Couverture de survie
- . 10) Un sifflet par participant en cas d'accident ou de perte. L'usage abusif du sifflet sera sanctionné
- . 11) Equipement contre la pluie
- . 12) Lunettes de soleil
- . 13) Un téléphone portable chargé et éteint (à n'allumer qu'en cas de besoin, il ne sera pas rechargé sur le Raid) et une pochette étanche pour le protéger de la pluie

L'oubli du sifflet, de la couverture de survie et des réserves d'eau entraînera la disqualification de l'équipe concernée. Les organisateurs se réservent donc le droit de refuser le droit au départ desdits participants – sans possibilité de remboursement des droits d'inscription – en cas de non-respect manifeste du règlement du Raid ESSEC EY 2017.

Matériel fortement conseillé

- 14) Un coupe-vent imperméable et respirant
- 15) Un short cycliste pour le VTT
- 16) Une petite trousse de secours

17) Gants pour le VTT

Matériel interdit sous peine d'exclusion de l'équipe

- . 18) Tout moyen de positionnement GPS
- . 19) Les accessoires pour VTT non-autorisés par l'organisation
- . 20) Les moyens de transports autres que ceux fournis par l'organisation
- . 21) Les armes (toute catégorie)
- . 22) Les produits dopants et autres substances interdites (sauf ordonnance) visant à améliorer les performances des concurrents
- . 23) Les stupéfiants et autres produits illicites

Un contrôle anti-dopage peut être réalisé à tout moment de l'évènement par les autorités compétentes. L'organisation n'est pas prévenue d'un tel test. Seule la responsabilité individuelle de chaque participant peut être mise en cause en cas de contrôle positif. Le cas échéant, l'équipe est mise hors classement.

Domages matériels

- . 24) Si un participant constate une défection du matériel fourni par l'organisation, une réclamation doit être portée immédiatement auprès de la commission de course.
- . 25) Les concurrents sont responsables du matériel fourni par l'organisation lors du déroulement des épreuves. En cas de casse lors d'une épreuve, aucune aide extérieure ne peut leur être apportée de la part de la commission organisatrice et de l'équipe du Raid ESSEC EY.
- . 26) Les concurrents sont responsables de leurs actes durant la course. Ils doivent rembourser toutes les dégradations des biens publics ou privés qu'ils ont occasionnés après constat par un représentant de l'autorité publique.

Modalités d'inscriptions

Inscriptions

- . 1) Les inscriptions se font sur la plateforme Make It Run dédiée, ou par courrier. Les renseignements et les documents téléchargeables sont sur le site

www.raidessec.com et sur la plateforme Make It Run. L'inscription est définitive lors de la réception du dossier complet d'inscription d'équipe.

- . 2) Chaque concurrent doit avoir souscrit une assurance de responsabilité civile. L'inscription au Raid suppose un engagement de la part du concurrent d'avoir souscrit une telle assurance.
- . 3) L'organisation **oblige** les participants du raid à souscrire à une assurance accident individuelle, qui couvrira les blessures survenues au concurrent sur le parcours. Le concurrent s'engage en ce sens.
- . 4) L'inscription se fait par ordre de réception des dossiers d'inscription d'équipes ou des paiements par carte bancaire sur la plateforme Ikinoa. Les équipes au-delà du nombre autorisé sur la course, seront placées en liste d'attente.
- . 5) En cas de non-participation au raid de la part d'un participant, l'association Raid ESSEC remboursera son inscription si ce dernier envoie (par mail à contact@raidessec.com ou par courrier) un certificat médical attestant de son incapacité à participer à l'épreuve, ou dans le cas de circonstances exceptionnelles graves.

Pièces du dossier d'inscription

- . 6) Un certificat médical « d'aptitude à la pratique du raid multisports en compétition » datant de moins d'un an pour chaque membre de l'équipe (p. 12 du présent dossier).
- . 7) Pour les inscriptions de mineurs : une autorisation parentale de participation (p.14).
- . 8) Une autorisation de reproduction et de représentation de photographie et de vidéos (p. 13).
- . 9) Une déclaration sur l'honneur d'avoir souscrit à une assurance de responsabilité civile pour chaque membre de l'équipe (voir p.3).
- . 10) L'acceptation du règlement signée par les deux équipiers (voir p.3).
- . 11) Le règlement de l'inscription soit par carte bancaire sur la plateforme Make It Run dédiée, soit par chèque (auquel cas, envoyer un mail à contact@raidessec.com avant l'inscription, ne pas passer directement par la plateforme Make It Run).

- . 12) Le chèque de caution est à apporter le jour de l'épreuve et **n'est pas à envoyer en même temps que le présent dossier d'inscription.**

Désistement

- . 13) En cas de désistement d'équipe, les droits d'inscription seront remboursés dans la mesure où l'équipe peut être remplacée par une autre équipe.
- . 14) En cas de désistement d'un seul membre, l'équipe peut accueillir un nouveau membre, qui devra renvoyer tous les documents individuels pour que l'équipe soit inscrite. L'équipe est ainsi placée en tête de la liste d'attente le temps de la réception des documents.

Pénalités

CAS DE FIGURE	PENALITES
Equipe incomplète ou absente au moment du départ	Disqualification (temps de la dernière équipe majoré de 30 minutes)
Dépassement de barrières horaires	Temps de limite majoré de 30 minutes. L'équipe ne pourra continuer la course qu'après autorisation de la commission de course
Participants d'une même équipe hors de vue/voix	Disqualification
Abandon au cours d'une épreuve	Disqualification
Epreuve courue en l'absence du coéquipier	Disqualification
Participant ne portant pas son dossard de manière visible	15 minutes de pénalité par infraction constatée
Non-respect de l'itinéraire balisé	De 30 minutes de pénalité à l'exclusion de l'équipe
Arrêt imposé par la commission de course ou par l'équipe médicale	Neutralisation du chronomètre pendant le temps d'arrêt imposé
Dommages causés par les participants aux lieux et matériels utilisés pendant le raid	Remboursement des dégâts occasionnés
Course d'orientation : balise obligatoire non-trouvée	30 minutes de pénalité
Course d'orientation : arrivée hors délais	10 minutes de pénalité par minute de retard
Obstruction lors au cours d'un dépassement	Disqualification
Déplacement volontaire de balises, marques, et panneaux d'itinéraire	Exclusion de l'équipe
Comportement irrespectueux, agressif ou violent	Exclusion du concurrent concerné et disqualification de l'équipe
Entente illicite entre équipes	Disqualification des équipes concernées
Remplacements d'un ou des équipiers	Exclusion de l'équipe
Jet de déchets et dégradation de l'environnement	Exclusion de l'équipe
Non-port des équipements de sécurité obligatoires	Exclusion du concurrent concerné et disqualification de l'équipe
Non-respect des règles de sécurité	Exclusion du concurrent concerné et disqualification de l'équipe
Ajout ou modification du vélo non autorisée	Exclusion du concurrent concerné et disqualification de l'équipe
Non-assistance à un participant en danger	Exclusion de l'équipe
Dépassement en zone interdite	Exclusion de l'équipe
Non-respect des consignes de l'équipe médicale	Exclusion de l'équipe
Manœuvre interdite à vélo	Exclusion de l'équipe
Absence de couverture de survie	Exclusion de l'équipe
Absence de sifflet	Exclusion de l'équipe